

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X I I I I ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République

- Examen, en application de l'article 88 du Règlement, des amendements à la proposition de loi, modifiée par le Sénat, relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle (n° 2923) (Mme Marie-Jo Zimmermann, rapporteure) 2

Mercredi

12 janvier 2011

Séance de 21 heures 15

Compte rendu n° 31

SESSION ORDINAIRE DE 2010-2011

**Présidence
de M. Jean-Luc
Warsmann,
Président**



La séance est ouverte à 21 heures 15.

Présidence de M. Jean-Luc Warsmann, président.

La Commission examine, en application de l'article 88 du Règlement, sur le rapport de Mme Marie-Jo Zimmermann, les amendements à la proposition de loi, modifiée par le Sénat, relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle (n° 3041).

Article 1^{er} A (art. L. 225-35, art. L. 225-64 du code de commerce) : *Implication du conseil d'administration et du directoire dans la promotion interne de l'égalité professionnelle entre hommes et femmes :*

*La Commission **repousse** l'amendement n° 9 de M. Gérard Charasse.*

Article 1^{er} (art. L. 225-17, art. L. 225-18-1 [nouveau], art. L. 225-20, art. L. 225-24, art. L. 225-27, art. L. 225-28, art. L. 225-37, art. L. 225-45 du code de commerce) : *Meilleure mixité de la composition des conseils d'administration des sociétés anonymes monistes cotées :*

*La Commission **repousse** les amendements n^{os} 15 et 16 de Mme Martine Billard, puis les amendements n^{os} 10 de M. Jean-Pierre Decool, 19 et 20 de Mme Martine Billard.*

Article 2 (art. L. 225-68, art. L. 225-69, art. L. 225-69-1 [nouveau], art. L. 225-76, art. L. 225-78, art. L. 225-79, art. L. 225-83 du code de commerce) : *Meilleure mixité de la composition des conseils de surveillance des sociétés anonymes dualistes cotées :*

*La Commission **repousse** les amendements n^{os} 21 et 22 de Mme Martine Billard, puis les amendements n^{os} 11 de M. Jean-Pierre Decool, 25 et 26 de Mme Martine Billard.*

Article 2 bis (art. L. 226-4, art. L. 226-4-1 [nouveau] du code de commerce) : *Meilleure mixité de la composition des conseils de surveillance des sociétés en commandite par actions :*

*La Commission **repousse** les amendements n^{os} 27, 28, 29 et 30 de Mme Martine Billard.*

Article 4 (art. 6-1 [nouveau], art. 17 de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public) : *Mixité de la composition des conseils d'administration des entreprises publiques et des établissements publics industriels et commerciaux :*

*La Commission **repousse** les amendements n^{os} 31 et 32 de Mme Martine Billard.*

Article 5 : *Rapport au Parlement sur la mixité de la composition des conseils d'administration des autres établissements publics de l'État :*

*La Commission **repousse** les amendements n^{os} 12 de Mme Françoise Guégot et 35 de Mme Martine Billard.*

Article 6 (art. L. 225-37-1 [nouveau], art. L. 225-82-1 [nouveau], art. L. 226-9-1 [nouveau] du code de commerce) : *Délibérations du conseil d'administration ou de surveillance sur la politique d'égalité professionnelle et salariale et bilan public sur celle-ci :*

*La Commission **repousse** les amendements n^{os} 36 et 37 de Mme Martine Billard.*

La séance est levée à 21 heures 20.



Membres présents ou excusés

Présents. - M. Éric Straumann, M. Jean-Luc Warsmann, Mme Marie-Jo Zimmermann

Excusés. - M. Abdoulatifou Aly, Mme Brigitte Barèges, M. Dominique Bussereau, M. Julien Dray, Mme Marietta Karamanli, M. Hervé Morin, M. Bernard Roman